

L'ETENDARD

ÉDITION DU SOIR

A UN CENTIN

est maintenant en vente dans
tous les dépôts de journaux.Notre Agence à Paris est la
maison Odin, Libraire, 51 rue Bou-
aparte.M. ELPHÈRE ARCHAMBAULT,
de Woonsocket, K. L. [note 395],
est notre agent général pour les
États-Unis, et comme tel spéciale-
ment autorisé à prendre et collecter
des abonnements à L'ETENDARD et à
la REVUE CANADIENNE.

SOMMAIRE

1^{ER} PAGE.
Les Cadets de la Croix Blanche.
Léon XIII Pape.
La franc-maçonnerie inconnue.2^{ME} PAGE.
Une nouvelle canallerie du
"Monde".
Qui sont les atrocités commises vis-à-vis
Mgr l'archevêque. — Les révoltes maçonni-
ques. — Les conventions nationales cana-
diennes-françaises des États-Unis. — Que-
stions à "La Minerve". — Le Père Marie-Joseph.3^{ME} PAGE.
Bulletin. — L'excursion des typographes.
— Télégraphie. — La guerre du Soudan.
— Le ban public de l'île St-Hilaire. — Triste
cas. — Banque d'Évangé. — Faits du jour.
— Commerce et finances.4^{ME} PAGE.
Édition du soir.

L'ETENDARD

MERCREDI, 13 AOUT 1884.

Une nouvelle canallerie du
"Monde"Le Monde d'hier au soir raconte,
au sujet de notre directeur et de la
banque Ville-Marie, une sottise histoire
qui n'est qu'un tissu de grossiers men-
songes.M. Trudel a acheté en 1874 et non
en 1875, \$30,000.00 et non \$25,
000.00 d'actions de la Banque Ville-
Marie; ce n'était donc nullement sous
la présidence de feu M. le Dr Tru-
del.Ces \$30,000.00 de parts achetées
par lui, dans un temps où il avait,
dans Montréal, au-delà de cent mille
piastres de propriétés foncières, ne
furent pas en spéculation, mais
pour rendre service, et protéger
DES GRANDS INTÉRÊTS PU-
BLICS.M. Trudel a perdu sur cette transac-
tion plusieurs mille piastres. Ça
été une petite sèche, subie par lui
pour avoir consenti à rendre service,
ainsi qu'il l'établira en temps et lieu.
Il a acheté ces parts à la sollicitation
de quelques-uns des directeurs et
amis de la banque, et nullement de
sa propre initiative, ni pour y faire
un profit.C'était plus de cinq ans avant que
la banque eût momentanément fermé
ses portes.Dès avant 1878, ces parts
avaient été abandonnées au bénéfice
de la banque. Si ensuite la banque
a jugé à propos de vendre partie de
ces actions à des citoyens des Trois-
Rivières, c'est pour l'avantage exclu-
sif de la banque. Ça été une transac-
tion on à laquelle M. Trudel est
resté étranger.Il n'a fait que signer les transports
où la banque lui a demandé de si-
gner, vu que les actions étaient res-
tées à son nom.Il n'a fait aucune démarche pour
les vendre, et aujourd'hui même, il
ne sait pas le nom d'un seul de ceux
qui ont été achetés.Quand la succursale a été établie
aux Trois-Rivières, ça été à la soli-
citation des gens de cette localité, et
dans un temps où la banque ne pré-
voyait nullement la suspension.Les associés de M. Trudel dans
la profession ont reçu instruction de
poursuivre ces billets et n'ont pas
écrit de lettre d'avocat comme c'est
l'usage, parce que lorsqu'ils ont reçu
ordre de poursuivre, il ne restait que
trois ou quatre jours avant que la
prescription ne fût acquise.Au reste, les instructions de la
banque et l'institution des actions
ont eu lieu sans la participation et
même hors de la connaissance de M.
Trudel.Tous ces faits vont être prouvés
dans une action qui va être intentée
de suite à-propos de cet ignoble li-
belle.Ce qui prouve davantage la mau-
vaise foi du "Monde", c'est que cette
odieuse calomnie n'est que du ré-
chauffé.Vers 1880, un ennemi des direc-
teurs de la banque Ville-Marie
avait jugé à-propos de l'inculquer
dans une action contre ces di-
recteurs. Et quelques mois après, les
avocats du poursuivant ont constaté,
par l'examen des documents, jusqu'à
quel point elle était mensongère.Cette nouvelle calomnie ne servira
qu'à prouver, une fois de plus, la
malhonnêteté des scribes socalistes et
ne couvrira nullement les fautes
de leurs maîtres.QUI SONT LES ATROCES CA-
LONNIERS VISES PAR
Mgr l'ARCHEVÊQUE?La Minerve et La Patrie, "calom-
niateurs" aussi "notoires" qu'"at-
roces", jouant le rôle des lar-
gesses qui errent au voleur. En
se servant, cherchant à détour-
ner d'eux l'attention du public
en criant bien fort que L'ETEN-
dard est visé par ces expressions.
Comment Sa Grandeur aurait-elle pu
nous appliquer de telles paroles, lor-
que tous les jours "l'organe progre-
siste" et "l'organe maçonnique", mis
au défi de citer une seule ligne de
calomnie de notre part, restent muets?N'est-il pas plutôt évident que
Mgr l'archevêque a parlé de gens
déterminés officiellement à calom-
nier; en accusant de maçonnerie des
gens qui ne l'étaient pas?En bien? qui sont ces gens? D'a-
bord, "La Minerve", condamnée parles tribunaux comme calomniateur.
Elle-même l'avoue dans une phrase
d'un euphémisme touchant:"La Minerve peut en parler à son aise,
puisque elle a été arrêtée par les tri-
bunaux à l'occasion de sa calomnie."
"fait."!!!Puis, La Patrie: l'organe à Mgr
Beauregard qui disait le 9 juin:La franc-maçonnerie qui se glisse jusque
dans L'ETENDARD!Le journal au grand vicieux de l'or-
gane des loges!Nous dénonçons à qui, droit la nou-
velle maçonnerie.Lisez, lecteurs, si vous voulez la fa-
çon dont les loges ont été dénoncées de
L'ETENDARD de ce matin, deuxième page,
cinquième colonne.C'est une lettre adressée à M. Gustave
Lamothe, associé du grand vicieux:

Ossoda, Mich., 2 juin 1884.

Gustave Lamothe, Sec.
Secrétaire de la société St-Jean-
Baptiste, Montréal.Monsieur,
Je suis chargé par l'Éminent Comman-
dant, M. E. de Laval, Sec., commandant
de la commanderie St-Joseph, No 54, des
Chevaliers de St-Jean, de vous informer
que cette commanderie a délégué à une as-
semblée générale de ses membres, tenue le
1er jour courant, d'envoyer un délégué afin
de représenter cette commanderie, à la fin
du cinquantième de la Société St-Jean-
Baptiste. Monsieur Idore Faulkner a été
nommé délégué vis-à-vis votre association
et sera présent à Montréal, le 24 courant.

Veuillez, etc.,

N. DUBÉ,
Chevalier-Secrétaire.Maintenant, imaginez la tempête qu'on
soulevait dans certains quartiers, si ja-
mais La Patrie ou L'ETENDARD, se per-
mettait d'introduire cela dans ses colonnes!

— La Patrie, 9 juin.

Or, les Chevaliers de St-Jean, so-
ciété catholique d'un dévouement
incomparable envers l'Église, est patro-
nisée par plus de 20 Évéques. De plus,
le 25 juin dernier, Sa Sainteté Léon
XIII, Pape, a écrit à M. le Dr Tru-
del, en réponse à un télégramme, "acceptant
les hommages" des chevaliers de St-
Jean réunis en congrès à Québec et
leur donnant de cœur, Sa bénédiction
apostolique!"Est-il possible de supposer une ac-
cusation de maçonnerie plus atroce
et plus calomnieuse?Pourquoi donc chercher ailleurs
d'atroces calomniateurs, quand en
voilà deux convaincus officiellement
de calomnies atroces, après toute une
carrière de mensonges et de calom-
nies!Les révoltes Maçonniennes de
"La Minerve"

REVOLTE CONTRE LE PÈRE

— Le Pape commandait:

"Arrachez à la Franc-Maçonnerie le
masque dont elle se couvre."

Encyclique. Humanae Genes.

Et Sa Sainteté ajoutait: "Une cause si
belles... appelle à son secours le dé-
vouement indéfectible des laïques." Et Sa
Sainteté s'adressait "à tous les pays du
monde."

Encyclique.

"Ses recommandations s'appliquaient
à tous sans exception."

Lettre de Mgr de Rimouski.

Or, La Minerve de répondre in-
solablement:"La Minerve n'a reçu aucun ordre du
Pape... L'Encyclique était adressée
aux Évéques, non pas aux journalistes..."

Minerve, 19 juillet.

"La dernière Encyclique ne visait que
les pays où la maçonnerie sévit."

Minerve 19 juillet.

"Combattre contre la franc-maçonnerie
maintenant, c'est combattre contre des
"moules à vent."

Minerve

REVOLTE CONTRE SON ÉVÊQUE
DIOCESAINSa Grandeur Mgr l'Évêque de
Montréal dit de la maçonnerie, dans
son mandement du 22 mai, adressé
au clergé et aux fidèles:"Lois de nous assombrir, nous devons
faire tous nos efforts pour éteindre cet ar-
bre de mort... C'est la notre devoir
de le faire... C'est le devoir des
"pères de familles"... C'est le devoir
des "pères"... etc, etc."

La Minerve du 22 juillet.

Et Sa Grandeur ayant dit que c'est
"le devoir le plus sacré" des fidèles,
"des pères de familles", de combattre
La Minerve remarque insolable-
ment:"L'Encyclique s'adressait donc aux
journalistes en même temps qu'aux évê-
ques! C'est un détail que nous igno-
rions!"Et lorsque notre évêque, parlant
de la maçonnerie, s'écrit dans sa soli-
citude pastorale:"Lois de nous assombrir, nous devons
faire tous nos efforts pour éteindre cet ar-
bre de mort..."La Minerve répète le persiflage
outrageant qu'elle a déjà employé
vis-à-vis du Pape:"Lutter contre la maçonnerie mainte-
nant, c'est se battre contre des nou-
"LES A VENT!"SA REVOLTE CONTRE L'ENSEIGNEMENT
DE L'ÉPISCOPAT—SON MÉPRIS DES
DÉCRETS DE NOS CONCILES PRO-
VINCIAUXEnfin les Révérendissimes Pères du
IV Concile de Québec, dans leur
XI Décret se déclarent:Affligés grandement, "de ce que, nous
divers prétextes, un grand nombre de faux
catholiques entrent dans ces sociétés.
Voulant, disent-ils, avant qu'il dépend
d'eux, arrêter un grand mal."Et La Minerve insulte, en les souf-
flant, les Pères du Concile en insi-
nuant qu'ils ne savent ce qu'ils di-
sent:Un si grand mal! leur dit-elle,
comme elle le dit à tous ceux qui dé-
noncent le mal maçonnique:Vous faites là "l'œuvre de Don
Quichotte!"Il y a sur le papier et dans les registres
trois cents francs-maçons. Il n'y en a peut-
être pas un seul au point de vue des dangers
qui troubleraient la tranquillité du Journal de
Rome. Il n'y a pas un seul de ces franc-
maçons qui pourrait remuer une palette
dans nos parlements.

— La Minerve du 22 juillet.

Et comme au Pape, comme à son
évêque, comme à tous les catholiques
qui obéissent aux ordres du Pape
elle leur lance ce persiflage outrageant:LUTTER CONTRE LA MAÇONNERIE
MAINTENANT, C'EST SE BATTRE
CONTRE DES MOULINS À VENT!Quand La Minerve va-t-elle rétra-
cter toutes ces insolences! Quand
va-t-elle se soumettre aux
enseignements de:De N. T. S. P. le Pape!
De S. G. Notre Evêque Dio-
cesain!Des Rituels P... du IV Concile
de Québec?

Questions à "La Minerve"

Pourquoi La Minerve ne fait-elle
pas connaître à ses lecteurs la nou-
velle que La Chaine d'Union, "jour-
nal de la maçonnerie universelle"
la décorée du titre d'organe pro-
gressiste!Les conventions nationales
Canadiennes-Françaises
aux États-Unis2^{ME} ARTICLENous avons, dans un premier arti-
cle, fait ressortir l'importance des
travaux de la convention d'Etat.Les délégués à la convention gé-
nérale étaient, pour l'Etat de New-
York, à peu près les mêmes que
ceux assistant à la convention locale.
Il va sans dire aussi qu'ils étaient
de beaucoup les plus nombreux, vu
les grandes distances qu'avaient à
parcourir les délégués des autres Etats
et la dépense considérable qu'entraî-
nent ces déplacements.Le nombre, la qualité et la posi-
tion honorable des députés montrent
l'importance que l'on attache à ces
conventions.Nous donnons ici après la liste de
messieurs les délégués à la con-
vention générale. Nous la croyons com-
plète.Nous ajoutons le nom de chacune
des sociétés qui se sont fait repré-
senter par une délégation.Ces indications offrent un double
intérêt.1^o Elles nous procurent le plaisir
de connaître par leurs noms plusieurs
des canadiens les plus notables dans
bon nombre des villes de l'Union
Américaine.2^o Elles peuvent servir de base
pour calculer approximativement le
nombre des sociétés nationales qu'on
forme aux États-Unis nos compa-
triotés canadiens-français.Pour avoir une bonne idée de ce
nombre, il faut prendre l'Etat de
New-York seul, car des sociétés des
autres Etats, pas un vingtième n'a-
vaient envoyé leurs délégués, pour
les raisons dites plus haut.Ainsi, de l'Etat du Massachusetts,
deux villes seulement y étaient re-
présentées, et une ou deux sociétés
seulement avaient envoyé des délé-
gués. Or, nous sommes informés
qu'il y a plus de sociétés nationales
et religieuses dans les Etats de l'Est
que dans l'Etat de New-York.Voici le personnel de la con-
vention:

COMITÉ EXECUTIF.

Frs X. Martineau, Albany, N. Y.,
président; Médard Vaine, de Troy,
N. Y., premier vice-président; Léon
Guay, de Troy, second vice-prési-
dent.J. B. Seney, d'Albany, N. Y., et
Benj. Lanthier, de Plattsburg, N. Y.,
secrétaires conjoints.Léon Lamar, Bennington, Vt., et
Michel Pisset, d'Albany, trésoriers.Il est à remarquer que, pour faci-
lité les opérations de la Convention
générale, on élit généralement pour
officiers les hommes les plus rappro-
chés du lieu où elle doit être tenue.C'est ce qui explique le choix des
officiers pour cette année, presque
tous de l'Etat de New-York.Voici les noms des messieurs du
clergé qui ont pris part à la Con-
vention:Révérends messieurs Frs X. Cha-
gnot, curé de Champlain; Joseph
Charrette, curé de Troy; Frédéric
Thériault, curé de New-York; Al-
phonse Notabart, curé de Rochester;
Alphonse Villeneuve, curé de
Sandy Hill; Louis Ledue, curé de
West Troy; M. L. A. Brown, curé
de West Chazy; J. B. St-Onge, curé
de Glens Falls; Pierre Henri Ga-
briel, du Séminaire de Troy; R. La-
fleur, du Séminaire de Troy; Jérôme
Gélot, Rutland; W. L. Moise La-
plante, Lebanon, New-Hampshire.Délégués de la presse Canadienne-
Française des États-Unis.Du Canadien, des États-Unis, L.
A. M. Crouet, du National, de Platts-
burg, B. Lanthier; du Messager de
Leviston, Dr Matte; du National,
du Rutland, B. Lanthier et H. J. Gé-
lot; du Courier, de Fall River, A.
Dubucq, avocat; de La Patrie
Nouvelle, de Cohoes, J. M. Authier et
P. J. Falardeau, avocat.

DÉLÉGUÉS

ÉTATS DE NEW-YORK

Albany—Adolphe Picard, sec. de
Secours Mutuel; J. B. Gervais, Calixte
Picard, Ondisme Michael, Soc. St-
Jean-Baptiste d'Albany; Joseph Bar-
beau, Hector Daigault, Rolland
Desjardins, cong. des Canadiens
d'Albany; Antime F. Larose, Club
Démocratique; Elie Corbin, Thimo-
thé Vigne, St Vincent de Paul.East Albany—Joseph Favreau,
Joseph Bissonnette, L'Union Cana-
dienne.Troy—Edouard St-Jean, (Prés)
Médard Vaine, Henri Préfontaine,
l'Union Canadienne; Olivier Roy,
Calixte Drouin, Joseph Bilodeau,
Club Lafayette; Joseph Masse, Chas.
L. Robert, Club de Naturalisation;
Alex F. Rouleau, Adolphe Lemay,
A. Falardeau, Soc. St-Jean-Baptiste;
James Fobiz, Joseph Benoit, John
Gervais, Soc. St-Joseph; John Re-
nault, Dr Zoticque Rousseau, Hercule
Caron, cong. St-Jean-Baptiste; Isidore
Houde, P. Barrocher, Charles Bis-
sonnette, Soc. St-Vincent de Paul.West-Troy—Dr Olivier Mallette,
Honore Payette, Alfred Pisonneau,
Congrég. paroisse des S.O. de
Jésus Marie; J. B. Gauthier, Na-
poléon Geoffroy, Solymé Theriault
Soc. St-V. de Paul.Green Island—Rigobert Dupuis,
Berthand Many, Delphid Gladu, les
Canadiens; Charles M. Granger, Ro-
derigue Fortier, Napoléon Steben,
club Napoléon.Cohoes—Dr J. E. Pelletier, Ephrem
Houle, Arthur Hébert, congrégation
canadienne; Charles N...
Dandurand... Jean, Pierre
Joseph Melançon, M. A. Granger, Si-
mon Duquet, J. M. Vercherot, P. J.
Falardeau, avocat, Désiré Lavoine,
Soc. St-Jean-Baptiste, et Athénée; G.
M. Authier, Narcisse Larouche, G.
U. Charbonneau, Club Dramatique,
Athénée; Louis Favreau, fils, Pierre
Rousseau, Joseph Langlois, Union
St-Joseph; Joseph Thuet, Philippe
Surprenant, Louis Ledue, Calixte
Fréreau, Joseph Bouchard, C. O.
Perrin, Société St-Vincent de Paul.
Sandy Hill—Félix Pilote, Aug.
Lombardier, Philippe Beaulac,
paroisse de Sandy Hill; Alph. Bou-
cher, J. B. Kobillard, Charles B. Lo-
fobvre, Société St-Joseph; J. O. De-
Pondy, musicien, Elie Lefebvre, Hen-
ri G. Tranquille, Cercle Dramatique;
Hubert Sénéchal, Louis Carpentier,
Wilfrid Patrie, congrégation de St
Paul; Narcisse Cornélius, Félix Ed
Poutré, Congrég. Glouche, congré-
gation de St-Louis de Gonzague.Fort Edouard—Joseph Thibault,
Frs Alp Perrin, Elie Galazie, Mis-
sion de Fort Edouard.Rochester—Joseph Lemieux, so-
ciété St-Jean-Baptiste.Glens Falls—Edouard Mallet, Pa-
roisse Canadienne; J. B. Dupuis,
Joseph Bilodeau, congrégation St
Alphonse.New-York—L. A. M. Crouet,
rédacteur du Journal Le Canadien
des États-Unis; George Bachelor,
professeur, Union Papineau; Sa-
rony Théod. Lambert, Étienne
Leblanc, J. E. Laviolette, société St-
Jean-Baptiste; J. B. Normandin, G.
N. Collin, T. Chagnon, club Démocra-
tique.Champlain—Alex. Luchman, Pa-
roisse catholique de Champlain.Plattsburg—Benjamin Lanthier,
Wm. Lamo, Joseph Galland, société
St-Jean-Baptiste; Antoine Pelletier,
Eusèbe Chauvin, Alfred Gauthier,
Paroisse de Plattsburg; Ed. Erno,
Association Nationale des Canadiens-
Français; William Sylvestre, Am-
broise Bousquet, Zéphirin Longtin,
société Lafayette.

ÉTAT DU VERMONT

Rutland—R. M. J. B. Gélot, les
Canadiens de Rutland.Rutland—Aug. Cyr, Edouard Ge-
selin, délég. St-Jean-Baptiste de
Rutland; Magloire Ducharme, André
Brodeur, congrégation canadienne de
Rutland; Pierre Poulin, Louis Mar-
toli, Louis Lapierre, délég. Club Ré-
publicain de Rutland.Droits Français,
Coin des rues St-Catherine
et St-André, Montréal.

ÉTAT DU MASSACHUSETTS

Fall-River—H. A. Dubucq, délé-
gué par le Cercle Salaberry.Holyoke—D. St-Martin, Léon Go-
dard, Louis S. Payette, délégués de la
société St-Jean-Baptiste de Holyoke;
J. Beauchemin, J. M. Authier, délé-
gués de l'Union des Canadiens.

ÉTAT DU NEW-HAMPSHIRE

Manchester—G. Grenier, F. C. M.-
ville, F. X. Auger, délégués par les
Canadiens de Manchester.Lebanon—R. M. J. B. Laplante, G.-
don Benoit, délégués des Canadiens
de Lebanon.

ÉTAT DU MAINE

Leviston—Dr Matte, rep. les Ca-
nadiens de Leviston.

DU CANADA

Montréal—Hon. F. X. A. Trudel,
E. Laroche, L. O. David, société St-
Jean-Baptiste de Montréal; E. A.
Martineau, J. U. Emard, club de ra-
quette; L'ETENDARD, Hon. F. X. A.
Trudel, Le Monde, P. P. Charrette.

QUESTIONS A "LA MINERVE"

Quand La Minerve justifie-t-elle
les lâches et brutales attaques qu'elle
a faites pour favoriser les loges ma-
çonniques, contre la plus remarqua-
ble des revues catholiques, La Revue
Catholique des Institutions et du
Droit?Quand La Minerve refuse-t-elle le
livre de Jean d'Erbré?Quand justifie-t-elle les injures et
les insultes grossières avec lesquelles
elle l'assaille?Ne serait-il pas temps de le faire,
puisque l'auteur a lancé une seconde
édition populaire qui s'écoule rapi-
dement?Quand répond-elle au défi que
nous lui avons porté à ce sujet?

LE PÈRE MARIE-JOSEPH

Les journaux de Québec annon-
cent, en termes succincts, que le
Père Marie-Joseph vient de mourir
au monastère des Trappistes de la
Tracadie.Cette nouvelle éveille en moi
quelques souvenirs que je crois pro-
pres à édifier mes lecteurs.En 1871, à l'époque où je l'ai ren-
contré pour la première fois, le Père
Marie-Joseph était M. l'avocat G.
Talbot, associé de son confrère, M.
Thouin, qui est encore, aujourd'hui,
l'un des avocats les plus dis-
tingués du Barreau de Québec. M.
Talbot plaidait tantôt à Québec, tan-
tôt à Rimouski où il comptait de
nombreux clients.Au milieu de ses occupations pro-
fessionnelles, l'avocat savait donner
des loisirs au chrétien et au catho-
lique. Mais il faisait le bien sans
ostentation et sans bruit, dépassant
néanmoins un zèle aussi ardent que
modeste au bénéfice des œuvres de
la Propagation de la Foi, de la
Sainte-Enfance, de la St Vincent de
Paul, des Congrégations de la Ste-
Vierge, de l'Apostolat de la Prière,
etc., etc.En 1871, M. Talbot s'occupait
surtout de propager le culte du Sa-
cré Cœur de Jésus, cette dévotion la
meilleure de toutes, et si salutaire!
Aussi, bien que résidant à la Haute-
Ville, il ne manquait pas d'assister à
chacun de nos exercices de cette
retraite à jamais mémorable qui fut
donnée dans l'église de St Roch
de Québec sous la direction du Ré-
vérend M. le curé Z. Charest (une
nob. figure sacerdotale disparue,
mais toujours vivante), et au cours
de laquelle l'apostolique éloquence du
Révérend Père Resther, jésuite,
entraînait aux pieds de la chaire dessouples com-
plices qui rendaient trop
étroit le temple immense.Je me rappelle, non sans émotion,
l'enthousiasme du pieux avocat, lors-
qu'il venait aux bureaux de rédaction du
Courrier du Canada, dont je for-
mais alors partie, nous communiquer
ses impressions sur le zèle du véné-
rable de St Roch, sur les sermons en-
traînants du prédicateur, sur la foi
de ce bon et vaillant peuple d'indus-
triels, de marchands, d'ouvriers qui,
le Père Resther battant la mesure,
chantaient les saints cantiques en ap-
puyant de leurs milliers de voix la
voix qui les dominait toutes, la
voix du chanteur populaire Marcoux.Il était si nos comptes-rendus
étaient complets, et sa figure deve-
nait rayonnante de bonheur, s'il pou-
vait y ajouter quelques faits édifiants
qui avaient échappé à notre atten-
tion.Nos relations ont été de courte du-
rée, des circonstances nouvelles ne
nous ayant plus ménagé d'occasion
de nous rencontrer. Néanmoins, j'en-
tendis souvent parler de M. Talbot,
et je n'en appris toujours que du
bien. Quelqu'un s'est plu à me ra-
conter plusieurs fois cette anecdote:Une dame, affligée par des revers
de fortune, voulait recourir aux tri-
bunaux civils, et réclamer d'eux des
consolations que la justice humaine
est impuissante à offrir. "Ma chère
dame, lui disait son conseil, un pro-
cès ne vous amènera à aucun résultat
avantageux. Les juges de ce monde
ne peuvent rien pour vous rendre
justice. Dépêchez-vous de vous inqui

